

CONSEIL MUNICIPAL DE L' HAY-LES-ROSES

Séance du 27 mai 2010

Vœu voté POUR LE RETRAIT DU NOUVEAU DÉCRET SUR L'ACCUEIL COLLECTIF EN MATIÈRE DE PETITE ENFANCE

La majorité municipale dénonce le projet du gouvernement en matière de petite enfance. La qualité de l'accueil des jeunes enfants et les conditions de travail des professionnels de la petite enfance risquent d'être remis en cause par les projets du gouvernement au nom de la pénurie constatée des places en crèche. Nous partageons le souci du manque de places, mais ne pouvons accepter d'y répondre de façon comptable. Dans ce contexte nous souhaitons attirer l'attention sur les conséquences qui résulteraient des principales modifications prévues et qui suscitent nos plus vives inquiétudes.

Ces nouvelles dispositions concernent :

1) Le taux d'encadrement des enfants :

Le gouvernement veut permettre l'accueil en surnombre porté à 120 %. Sachant que le taux d'encadrement des petits est de 1 adulte pour 5 enfants ne marchant pas et de 1 pour 8 pour les plus grands, le surnombre pourrait porter l'accueil à : 1 adulte pour 12. Ceci remet en cause la disponibilité des encadrants vis-à-vis des besoins des enfants et met en danger la sécurité des enfants gardés.

2) La création de jardins d'éveil :

Ces jardins d'éveil auraient un taux d'encadrement d'1 adulte pour 12 enfants, alors même que les enfants du même âge en crèche bénéficient d'un taux d'1 adulte pour 8. Ces jardins d'éveil seraient ouverts mais payants pour des enfants jusqu'à 6 ans alors que de 3 à 6 ans les enfants peuvent aller en maternelle, service public de l'Education Nationale. Le coût de ces jardins serait alors imputé aux familles et aux collectivités territoriales. Notons que dans le même temps le gouvernement réduit le nombre de postes d'enseignants dans les maternelles et ferme des classes de tout-petits.

3) La qualification des professionnels :

Les professions qualifiées (puéricultrice, auxiliaire de puériculture, éducateur de jeunes enfants) seraient portées de 50% à 40% au profit des professionnels titulaires d'un CAP ou BEP dont le taux passerait à 60% au sein des structures collectives. Sans faire de corporatisme, on remarque dans le même temps que les formations destinées à ces professions ont été réduites, et que les pouvoirs publics semblent tarir la source des professions les plus qualifiées. Le temps de formation des assistantes maternelles pourrait aussi être réduit de moitié.

Une politique qui consiste à déqualifier des métiers essentiellement exercés par des femmes est paradoxale à l'heure où le gouvernement se targue d'oeuvrer pour la promotion professionnelle des femmes et où l'on sait qu'elles sont malheureusement les plus touchées par la précarité. Il nous semble plus judicieux de préserver un certain niveau de qualification.

4) L'annonce par le gouvernement de la création sur 2009-2012 de 100 000 places en crèche collective :

Ce chiffre est très généreux, mais quand on regarde les chiffres de plus près comparés à ceux des taux d'occupation, on se rend compte que ces places seraient dans leur grande majorité créées par l'augmentation du taux d'occupation des crèches et par l'ouverture de ce secteur aux marchés privés.

Face aux enjeux que représentent la prise en charge des tout-petits, l'affirmation de Françoise Dolto « *Je n'ai qu'une chose à dire aux hommes politiques : c'est de 0 à 6 ans que le législateur devrait le plus s'occuper des citoyens* » prend tout son sens.

Car la prise en charge des enfants de moins de 3 ans garantit :

- l'égalité professionnelle homme-femme
- le retour à l'emploi des femmes après leur congé de maternité
- une meilleure égalité des chances pour les enfants
- et permet de réduire les inégalités sociales et de lutter contre la pauvreté des familles grâce au travail des femmes.

C'est pourquoi nous demandons :

- le retrait du décret sur l'accueil collectif
- le rétablissement des postes d'enseignements supprimés en maternelle
- et l'ouverture de négociations pour un plan pluri-annuel de la petite enfance pour le présent et pour l'avenir de nos enfants pour enfin aboutir un jour à un vrai service public de la petite enfance.